



PAYS COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DE SALERS

Compte Rendu du Conseil Communautaire
Le 13 octobre 2026 à 20h30- Salle des Fêtes de Saint Bonnet de Salers

L'ordre du jour sera le suivant :

Approbation du PV du 15 septembre 2026

Décisions du Président

DC4 Delpon / Belet camping Longayroux
Avenant Delpon Longayroux
Avenant C2M Longayroux
Avenant Joanny Longayroux
Avenant 2 ISOTONER

Administration générale :

DSP maison de la salers
Vente siège communauté de Communes
Changement siège social communauté de communes
Tarifs spectacle Hibernarock
Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
Contrat Local de Santé-modification du portage

Aides économiques :

Attribution aide économique à l'investissement
Pizzeria Pleaux
Coiffeuse Pleaux
W. Hivert St Chamant

Assainissement :

Aide SPANC
Régie assainissement

Enfance/jeunesse :

Plan de financement étude CCAS demande subvention Leader
Point sur la CTG
Bilan saison estivale centre de loisirs

Calendrier
Questions diverses

Département : CANTAL

Arrondissement : Mauriac

Communauté de communes du Pays de Salers

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
43	39	40
Date de la convocation: 02/10/2026		
Pour	Contre	Abstention
40	0	0
Résultat du vote: adoptée		

Le treize octobre deux mille vingt-six, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 02/10/2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle des Fêtes de Saint-Bonnet) sous la présidence de Monsieur CHAMBON Louis.

Présents : Monsieur TERRAIL Pascal ; Monsieur BONY Arnaud ; Madame FOURNIVAL Françoise ; Madame VIDAL Françoise ; Monsieur VEYSSIERE Bernard ; Monsieur PARRA Jean-Noël ; Madame ANTIGNAC Nadine ; Madame BREUIL Régine ; Monsieur DELBOS Jean-Marc ; Madame HERLUISON Séverine ; Monsieur LOUVRADOUX Guillaume ; Monsieur FALIES Patrice ; Monsieur MAS Jean-Michel ; Monsieur CHAMBON Louis ; Madame CHAUVET Chantal ; Monsieur BERGER Jean-Christian ; Madame CHASTAN Michèle ; Monsieur HUZJAK Grégory ; Madame POUGET Véronique ; Madame KELLER-SONDEREGGER Annelise ; Monsieur RIFFAUD Guy ; Monsieur DUJOLS André ; Monsieur FILIOL Bruno ; Madame SALIES Stéphanie ; Monsieur HIVERT William ; Monsieur BENECH Marc ; Monsieur CINQUALBRES Jean-Pierre ; Madame COUDERC Gisèle ; Monsieur MERCIER Jérôme ; Monsieur ESCURE Pascal ; Monsieur ANDRIEU Bernard ; Madame MARONNE Yveline ; Monsieur BESSON Rémi ; Monsieur GENEIX Laurent ; Monsieur LAFON Pierre ; Monsieur CHANCEL Gérard ; Monsieur BIDEL Etienne ; Madame LESCURE Delphine ; Monsieur OLS Jean-François.

Représentés :

Monsieur BONY Benjamin représenté par Monsieur Louis CHAMBON ;

Absents et Excusés : Monsieur MENNESSON Pierre ; Monsieur DELSOL Laurent ; Madame TOUZY Georgette.

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame BREUIL Régine est nommée à l'unanimité secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir le Conseil Communautaire, Monsieur le Président souhaite adresser ses remerciements à Monsieur le Maire de Saint Bonnet de Salers pour son accueil.

Monsieur le Président soumet le compte-rendu du Conseil communautaire du 15 septembre 2026 au vote du Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE et APPROUVE le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 septembre 2026.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Avenant à la DSP SAS My Cantal

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
APPROUVE l'ajout de ce point supplémentaire à l'ordre du jour

DECISIONS DU PRESIDENT

(Information, sujet ne nécessitant pas de délibération)

Avenant au marché de travaux-Camping Longayroux

Monsieur le Président présente au bureau les différents avenants au marché signés :

Lot 04 : charpente, ossature et bardage bois (entreprise titulaire : Hubert JOANNY)

Modification du bardage en façade du bâtiment sanitaires

Travaux en moins : - 21 397,20 € HT // Travaux en plus : + 14 962,80 € HT → Nouveau montant du marché : 506 658,28 € HT

Lot 08 : plâtrerie, isolation, peinture (entreprise titulaire : SAS DELPON)

Réalisation d'un flocage coupe-feu dans la chaufferie et caissons coupe-feu dans la cuisine

Travaux en plus : + 4 467,15 € HT → Nouveau montant du marché : 254 890,96 € HT

Lot 11 : serrurerie (entreprise titulaire : SARL C2M)

Modification de la passerelle d'accès aux logements : réalisation d'un bac collaborant

Travaux en plus : + 3 032,11 € HT → Nouveau montant du marché : 144 526,32 € HT

Acte de sous-traitance Longayroux :

Lot 08 : plâtrerie, isolation, peinture (entreprise titulaire : SAS DELPON)

Flocage coupe-feu sous-traité à l'entreprise BELET ISOLATION

Avenant Plateforme Isotoner

Monsieur le Président expose l'achèvement de la paroi clouée qui a nécessité des travaux supplémentaires :

- La réalisation d'un drain en pied de paroi, après constatation d'arrivées d'eau derrière le mur
- Une quantité de béton projeté plus importante que prévu dans une zone où le matériau constituant le talus n'était pas de bonne qualité
- La réalisation d'un coffrage perdu en arrière d'une zone d'éboulement

Ces travaux supplémentaires (+ 73 545,00 € HT) ont été compensés par des travaux non réalisés, à savoir la finition brute de la paroi au lieu d'une finition talochée, moins de clous et ancrages que prévu
L'avenant est donc sans incidence sur le prix du marché

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
Prend acte des décisions du Président.

TOURISME -COL DE LEGAL

Avenant convention DSP - SAS My Cantal

Hébergement et activités de pleine nature :

17 chambres individuelles de 2 à 5 couchages pour une capacité d'accueil totale de 52 personnes

Cuisine commune et grande salle à manger (pas de restauration sur place)

Salle multi-activités (salle hors sac, animations, séminaires et réunions...)

Espace détente (sauna et jacuzzi)

Gestion : en délégation de service public depuis son ouverture au public en 2019

Actuel délégataire : MYCANTAL depuis novembre 2022 pour une durée de 5 ans

Ouverture : toute l'année

Redevance : 7 000€ / an puis majoration de 5% / an

Le contrat d'exploitation prévoit la possibilité de développer l'activité de restauration sur site.

Mais l'existence d'une servitude interdit toute activité commerciale, hormis l'hébergement.

Monsieur le Président propose de mettre fin à la majoration de 5%/an et de retenir une redevance fixe à 7 000 €/an

Monsieur Jean-Marc DELBOS demande si le sujet n'a pas évolué, Monsieur le Président explique que la coexistence est pacifique pour le moment.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

VALIDE la passation d'un avenant à la convention DSP avec la SAS My Cantal afin de mettre fin à la majoration des 5%,

AUTORISE monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision et à signer l'avenant correspondant

TOURISME – DSP MAISON DE LA SALERS

Monsieur le Président expose la mise en ligne de la DSP de la Maison de la Salers depuis le 1^{er} septembre 2026

Le nombre de réponse à la clôture : en ligne jusqu'à aujourd'hui : 0 réponse

Monsieur le Président rappelle la Gestion depuis 2014 avec une fin du contrat le 31 décembre 2026.

Le Comité de direction de l'Office du tourisme le 17/09/2026 a longuement débattu après présentation du contexte et plusieurs discussions, il avait été acté que l'Office de Tourisme ne déposerait pas de candidature.

Le Contexte et les discussions étaient les suivantes_:

Subvention d'équilibre annuelle pour l'exploitation (de 57 000 à 108 000 € / an sur la dernière DSP), pour un total de 438 800 € pour la période 2022/2026.

Adaptation des périodes d'ouverture (peu de marge de manœuvre recrutement CDI)

Organisation des moyens humains (besoin saisonnier comme à l'OT = mutualisation impossible)

Dans ce contexte Monsieur le Président demande à tous de réfléchir sur cette structure.

Madame Chantal CHAUVET demande pourquoi cela ne fonctionne pas ?

Monsieur Louis CHAMBON rapporte que la muséographie est vieillissante, les entrées sont payantes et sur la vente des produits la marge est faible, le coût de fonctionnement et les charges sont importants. En 2025 il y a eu 10 000 visiteurs mais c'était une année exceptionnelle qui a tout de même nécessité une subvention d'équilibre.

Monsieur Laurent GENEIX demande si l'on ne peut pas rester sur une activité saisonnière ?

Monsieur le Président explique que l'activité saisonnière est aussi compliquée car les charges de fonctionnement sont annuelles, il y a deux personnes à l'année, une à temps complet l'autre à 24H et pour ce qui concerne les contrats de maintenance ils sont eux aussi annuels.

Depuis 2014 c'est 1 780 000 € de déficit c'est chronique.

L'idée est de trouver quel avenir avec un déficit raisonné.

Monsieur Rémi BESSON ajoute que c'est une évidence que cela n'attire plus, il y a un problème de concept, avec une maison de la Salers sans vache, il n'y a que de 2% des 400 000 visiteurs de Salers qui vont à la Maison de la Salers.

Monsieur Louis CHAMBON rapporte qu'un partenariat a été évoqué avec les instances raciales mais en juillet et août il n'y a pas de bêtes sur place et la situation sanitaire n'a rien arrangé.

Madame Chantal CHAUVET rajoute qu'une autre conception avec de la réflexion est nécessaire.

Monsieur Louis CHAMBON signale que quand on l'a vu une fois cela suffit, de plus l'éloignement au Domaine du Fau est difficile, ce n'est pas Salers.

Madame Chantal CHAUVET répond que Salers retient les touristes.

Madame Delphine LESCURE non c'est faux !

Monsieur Louis CHAMBON rapporte que la communication peut toujours s'améliorer mais le constat est là, il faut réfléchir à cet outil dans un format plus petit. La Communauté de Communes du Pays de Salers reste propriétaire de l'outil mais n'a pas la capacité financière de le porter.

Au-delà de l'inventaire de l'équipement il y a deux agents, que nous devons recevoir, deux agents en CDI qu'il faudra certainement licencier, c'est de l'humain.

Je vous propose de constituer un groupe de travail sur le sujet.

Madame Véronique POUGET demande si un film n'a pas été commandé pour dynamiser la muséo ?

Monsieur Louis CHAMBON précise que oui, le film sera propriété de l'office du tourisme. Il est diffusable ailleurs.

Monsieur Pierre LAFONT demande si les près sont inclus, les près étaient rattachés pour une présence de génisses Salers tout l'été.

Monsieur Laurent GENEIX ajoute que ce n'est pas le problème, il y en a partout des Salers.

Monsieur LOUIS CHAMBON précise que la procédure de convention est désormais en cours sur ce près aujourd'hui même avec 15 salers cela n'aura rien changé.

Il convient de temporiser sur 2027 en se réunissant avec un groupe de travail pour plus de réflexion.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré :

VALIDE le fait de temporiser sur le sujet en prenant le temps de réflexion nécessaire et le travail en Commission.

ADMINISTRATION GENERALE

Vente siège CCPS à Salers

Monsieur le Président rappelle l'immeuble 3 place du Château à Salers, ancien siège de la Communauté de Communes qui est à vendre depuis plus de 2 ans et demi

Bureaux – parcelle cadastrée OA n°21 – 150 m²

L'estimation des Domaines : 121 000 €, avec possibilité de vente à ± 5 %.

Le prix proposé est de 122 000 €

Les Honoraires de l'agence sont de 6 900 € à la charge du vendeur

Le net vendeur est fixé à 115 100 €

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'accepter l'offre formulée sous conditions : l'obtention du prêt par l'acheteur et la vérification de la toiture à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Salers

Cette offre est valable jusqu'au 15 octobre 2026

Monsieur Marc BENECH souhaite connaître le nom de l'acheteur,
Monsieur le Président expose qu'il s'agit de Monsieur DU FAYET DE LA TOUR Gaétan

Le Conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré :

ACCEPTE l'offre de rachat de l'immeuble situé 3, Place du Château à Salers, avec les conditions énumérées précédemment.

CHARGE Monsieur le Président de sa mise en œuvre et l'AUTORISE à signer l'acte notarié correspondant.

ADMINISTRATION GENERALE **Billetterie HIBERNAROCK**

Monsieur le Président expose que le Conseil Départemental souhaite uniformiser les prix des entrées pour le festival Hibernarock :

- 10 € entrée
- 7€ dès quatre pass achetés-ou conditions validées par le Département (gestion billetterie en ligne Hibernarock)
- Gratuité moins de 12 ans

Le Conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré :

VALIDE les tarifs présentés et CHARGE Monsieur le Président de leur mise en œuvre

ADMINISTRATION GENERALE **PICS**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire la nécessité d'élaboration d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde et la délibération du 7 juillet 2026 relatif au lancement d'une consultation pour l'élaboration du PICS

Vu les articles L 731-3 à L731-5 et R731-1 à R731-8 DU Code de la Sécurité intérieure,

Vu la Loi N°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels,

Vu le décret n°2022-907 du 20 juin 2022 relatif aux plans communal et intercommunal de sauvegarde et modifiant le code de la sécurité intérieure,

Considérant qu'en application de l'article L. 731-4 du Code de la sécurité intérieure, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont au moins une commune membre est soumise à l'obligation d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) doivent établir un Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) ;

Considérant que la Communauté de communes du Pays de Salers est concernée par cette obligation dans la mesure où plusieurs communes de son territoire disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant que le Plan Intercommunal de Sauvegarde constitue un outil essentiel de coordination permettant de préparer l'organisation intercommunale face aux situations de crise, d'assurer la continuité des services publics, de mutualiser les moyens disponibles et de renforcer la coopération entre les communes membres et les différents acteurs de la sécurité civile ;

Considérant que l'élaboration de ce document nécessite, dans un premier temps, un diagnostic de l'existant comprenant notamment l'analyse des Plans Communaux de Sauvegarde déjà établis, l'identification des ressources mobilisables à l'échelle intercommunale ainsi que la définition des modalités de coordination entre les communes et l'EPCI ;

Considérant que, compte tenu de la technicité de cette mission et de la nécessité de disposer d'une expertise spécifique, il apparaît opportun de recourir à un bureau d'études spécialisé afin d'accompagner la Communauté de communes dans cette démarche ; Monsieur le Président rappelle le choix de proposer un exercice grandeur nature qui serait mutualisé avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac.

La consultation de deux bureaux d'étude a été réalisée, deux propositions ont été reçues :

-RISCRISES :

Diagnostic et accompagnement :

12 550€HT soit 15 060 €TTC avec une option de réduction de

10 550€HT soit 12660 €TTC si accompagnement aux mêmes conditions du Pays de Mauriac.

Exercice de crise intercommunal en commun avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac :

6 500€HT soit 7 800€TTC à diviser par deux.

Total : 13 800€HT soit 16 560 €TTC avec une réalisation mutualisée avec le Pays de Mauriac

-CEREMA :

Diagnostic et accompagnement :

28 812.50€HT soit 34 575€TTC

Exercice de crise :

4 375€HT soit 5 250€TTC

Total : 33 187€HT soit 39 824.40€TTC

Remise 5% si adhésion au CEREMA coût 500 € quand moins de 10 000 habitants total 37 833.75€TTC

Monsieur le Président propose de retenir l'offre formulée par le Cabinet RISCRISE pour un montant de 13 800€HT soit 16 560 €TTC et de valider le principe de mutualisation avec la Communauté de Communes du Pays de Mauriac sur les conditions techniques et la mutualisation d'un exercice de sauvegarde.

Madame Delphine LESCURE demande si cette obligation ne pourrait pas être mise en œuvre en directe ? Monsieur Louis CHAMBON explique que dans un cadre communal cela peut sembler simple mais à l'échelle de la Communauté de Communes, à 27 communes cela devient très complexe et nécessite beaucoup de temps.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré :
VALIDE l'offre proposée par le Cabinet RISCRISES d'un montant de 13 800€HT soit 16 560 €TTC
AUTORISE le Président à signer toutes pièces nécessaires à cette démarche

SANTE/SERVICE

Validation du Contrat Local de Santé

Monsieur le Président rappelle le Contrat local de Santé et sa délibération du 15 septembre 2026
Une évolution est proposée avec le transfert du portage au Pays Gentiane, qui assurerait le portage administratif et financier du dispositif au lieu du Pays de Mauriac.

Le CLS est un partenariat entre l'ARS et les collectivités territoriales.

Il vise à adapter les politiques nationales de santé aux besoins locaux, à réduire les inégalités d'accès aux soins et à améliorer la santé des populations.

◆ Objectifs principaux

- Améliorer la santé et le bien-être en tenant compte des spécificités du territoire (ruralité, vieillissement, précarité, isolement...);
- Réduire les inégalités d'accès aux soins et à la prévention ;
- Coordonner les acteurs institutionnels, médicaux, sociaux et associatifs ;

◆ Thématiques possibles

Selon les besoins du territoire, le CLS peut aborder :

L'accès aux soins et l'installation de professionnels,
la prévention et la promotion de la santé,
la santé environnementale,
la santé des jeunes, des personnes âgées ou en situation de handicap,
la santé mentale ou au travail.

Avec une articulation en 2 phases :

- 1/ diagnostic de territoire réalisé par l'observatoire régionale de la santé (15 000 € pris en charge par l'ARS)
- 2/ contrat avec des fiches actions + recrutement d'un coordinateur (35 000 €/an) partage des coûts avec les autres EPCI, soit 8 750 € sur un portage à 4 communauté de communes (arrondissement de Mauriac)
- Fonctionnement : comité de pilotage avec des élus référents + ARS
- Proposition : valider le principe mais avec un démarrage automne 2026

Objectif : mettre en place un Contrat Local de Santé commun à 4 intercommunalités : Pays de Salers, Pays de Mauriac, Sumène Artense et Pays Gentiane.

Le CLS vise à : améliorer l'accès aux soins et à la prévention ; lutter contre les inégalités territoriales et sociales de santé ; mieux coordonner les acteurs locaux ; compléter les dispositifs existants : maisons de santé, CPTS, actions de prévention...

Contrat conclu pour 5 ans avec l'ARS. Pays Gentiane chef de file de la démarche. Création d'un poste de coordinateur territorial de santé chargé de l'élaboration, de l'animation et du suivi du CLS ainsi que de la recherche de financements.

Soutien financier attendu de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes. Participation financière : 35 000 €
Participation de la CC du Pays de Salers : 8 750 € par an.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver la désignation du Pays Gentiane comme chef de file et de valider une participation annuelle de 8 750 € au Contrat Local de Santé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE la proposition de la Communauté de Communes du Pays Gentiane d'être le chef de file du CLS.

VALIDE le budget prévisionnel de 8 750 € par an et AUTORISE monsieur le Président à mettre en œuvre cette décision en inscrivant les crédits au budget, et en signant toutes les pièces y afférant.

ECONOMIE

Dossiers soutien investissement économique

Monsieur le Président expose les demandes suivantes :

Entreprise	Porteur de projet	Activité	Commune	Type de projet	Montant HT	Taux aide CCPS	Montant aide HT
PIZZERIA	M. GAILLARD	RESTAURATION	PLEAUX	TRAVAUX AMENAGEMENT EXTERIEUR	11 529,41 €	10%	1 152,94 €
BULLE DE COULEURS	Mme BRAJOU	COIFFURE	PLEAUX	TRAVAUX AMENAGEMENT INTERIEUR	52 705,05 €	10%	5 000,00 €
WILLY AME DU BOIS	M. HIVERT	CREATION OBJETS EN BOIS	ST CHAMANT	SITE INTERNET	1 600,00 €	10%	160,00 €
							6 312,94 €

Cofinancements prévisionnels :

- Salon de coiffure BULLE DE COULEURS : dossier déposé à la Région (10 000 € - plafond)

Monsieur le Président soumet les aides économiques annoncées au vote, Monsieur William HIVERT ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :
VALIDE les aides économiques présentées

ASSAINISSEMENT

Aide au SPANC

Monsieur le Président expose les conditions d'intervention actuelle pour l'aide au SPANC

Décisions votées

Des sanctions financières progressives sont introduites. En cas de refus de contrôle, une majoration de 200 % s'applique (soit 360 €), avec relance semestrielle. En cas d'absence totale d'installation, la sanction atteint 600 €, avec une majoration de 400 %. Si la non-conformité n'est pas traitée, les pénalités sont renouvelées chaque année.

Le règlement insiste également sur les responsabilités : le propriétaire est responsable de la conformité de l'installation, l'usager de son entretien, et tous doivent souscrire une assurance responsabilité civile en cas de dommage lié à l'assainissement non collectif.

Les modalités de communication avec les usagers sont clarifiées, notamment en cas d'absence non justifiée, de refus de rendez-vous ou de déplacement inutile. Le refus de contrôle est considéré comme une infraction et donne lieu à relances régulières.

Dispositif ANAH : 3 000 €

Nouvelle aide envisagée : 1 500 € pour les ménages aux revenus modestes et très modestes, en résidence principale et n'ayant aucune installation pour les dossiers non éligibles aux aides de l'ANAH.

Objectif : accompagner concrètement les propriétaires et favoriser la réalisation effective des travaux de mise en conformité.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

VALIDE la mise en œuvre d'une nouvelle aide de 1500 € pour les ménages aux revenus modestes et très modestes en résidence principale n'ayant aucune installation d'assainissement non collectif que l'ANAH ne valide pas. CHARGE Monsieur Le Président de sa mise en œuvre.

ASSAINISSEMENT

Régie Assainissement

Monsieur le Président reprend l'état des lieux en matière d'assainissement- Un patrimoine important et vieillissant :

55 stations d'épuration
Environ 120 km de réseaux
Environ 2 050 regards
Environ 3 300 branchements estimés

Des filières très diverses sur l'ensemble du territoire- 32 % des filières ont plus de 30 ans, 19 % des réseaux très dégradés- 46 % dégradés- 26 % des STEP obsolètes- 39 % des STEP produisent peu ou pas de boues, signe de dysfonctionnement.

Des enjeux techniques et réglementaires

Les difficultés rencontrées concernent notamment l'entretien des ouvrages, compteurs, chasses, faucardage, déversoirs d'orage, production de boues, suivi des réseaux et tenue des cahiers d'exploitation.

L'enjeu est de passer d'une gestion disparate à une organisation permettant un entretien régulier et préventif, une surveillance des réseaux et des rejets ainsi qu'une meilleure réactivité en cas de panne ; le respect des obligations réglementaires et une programmation pluriannuelle des investissements.

Monsieur le Président rappelle le coût payé aux agents des communes et la mise en place de la CLECT le 27 octobre avec l'examen de ces sujets. Aujourd'hui la situation de l'assainissement c'est 500 000 € d'ACTP alors que la Communauté à la compétence. S'il y a un problème d'assainissement l'astreinte est pour le Président et Stéphanie JUILLARD !

Le schéma directeur d'assainissement, attendu fin 2026, doit permettre de hiérarchiser les travaux à réaliser.

Une réunion de travail consacrée à l'organisation future de l'assainissement a été présentée lors de la Conférence des maires du 28 septembre.

Les premières simulations portent sur la possibilité de créer une régie autonome d'assainissement à l'échelle intercommunale, avec plusieurs enjeux à examiner :

- organisation et fonctionnement du futur service ;
- besoins en moyens humains et techniques ;
- mutualisation des compétences et des équipements ;
- analyse des coûts de fonctionnement et d'investissement ;
- conséquences sur le budget assainissement et la tarification ;
- prise en compte des situations et des équipements existants.

→ La réflexion doit désormais être approfondie avec le CIT et la commission assainissement, afin de consolider et fiabiliser les données, notamment financières et techniques.

L'objectif est de travailler plusieurs scénarios et pistes d'organisation, avec leurs avantages, leurs contraintes et leurs incidences financières, pour permettre aux élus de disposer d'éléments objectifs et complets.

Réflexion sur une régie communautaire

À la demande des élus, le CIT a réalisé une première simulation du dimensionnement nécessaire à une gestion communautaire, ce travail doit se poursuivre en commission pour prévoir le bon dimensionnement du service, l'articulation entre communes et CCPS et les missions externalisées.

Monsieur le Président rappelle également l'augmentation des tarifs avec un abonnement à 90€ et le prix du m3 assaini à 2.14€.

Il est parfois difficile de récupérer les données de facturation de l'eau notamment auprès des communes, aujourd'hui il y a une obligation réglementaire à facturer deux fois par an.

Madame Michelle CHASTAN ajoute que la double facturation permettra d'avoir de la Trésorerie.

Monsieur le Président complète en précisant que des difficultés sont déjà repérées, notamment à la vue du nombre d'abonnés, la double facturation va entraîner des modifications plus nombreuses.

Monsieur le Président propose de poursuivre le travail avec le CIT et la commission assainissement (Arnaud Bony, Pascal Escure, Jean-Noël PARRA) pour :

- fiabiliser les données patrimoniales et financières ;
- préciser le niveau de service souhaité ;
- approfondir le dimensionnement des moyens humains ;
- déterminer le bon équilibre régie / prestations extérieures ;
- intégrer le programme de travaux issu du schéma directeur ;
- mesurer les conséquences sur le budget assainissement et la redevance ;
- présenter plusieurs scénarios aux élus avant arbitrage.

Monsieur le Président ajoute qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de décider d'un modèle définitif, mais de disposer de données solides et de plusieurs scénarios pour construire collectivement l'organisation la plus adaptée au territoire, il est également important de visualiser l'état de la dette du Service Assainissement.

Evolution de la dette : 2026 à 2033



ENFANCE/JEUNESSE

Plan de financement étude CCAS demande de subvention Leader

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire sa délibération en date du 7 juillet 2026 concernant le lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement à une étude bâtiminaire et de sécurisation juridique du projet de pôle jeunesse sur le site de la CCAS de Pleaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique ;

Considérant la volonté de la Communauté de Communes du Pays de Salers de développer une offre de services en faveur de la jeunesse sur le territoire ;

Considérant les échanges engagés avec la CCAS de Pleaux, propriétaire du site, ainsi qu'avec la commune de Pleaux, autour d'un projet partenarial de valorisation de ce patrimoine ;

La Communauté de Communes souhaite étudier la faisabilité de l'implantation d'un nouveau pôle jeunesse au sein de trois bâtiments dits « Les Marguerites » situés sur le site de la CCAS de Pleaux.

Une consultation selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique a été lancée.

Monsieur le Président expose qu'une subvention LEADER à hauteur de 80% sera sollicitée sur cette étude.

Considérant que le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SUBVENTION LEADER sollicitée à hauteur de 80 % du montant HT soit	22 400 €
AUTOFINANCEMENT :	5 600 €
Total HT :	28 000 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré :
VALIDE le plan de financement prévisionnel de l'étude ;
APPROUVE le projet de demande d'aide tel que défini ci-dessus ;
AUTORISE Monsieur le Président à solliciter une aide financière auprès du programme LEADER ;
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de de cette demande.

ENFANCE/JEUNESSE

Consultation étude CCAS validation offre

Monsieur le Président rappelle au Conseil communautaire sa délibération en date du 7 juillet 2026 concernant le lancement d'une consultation pour une mission d'accompagnement à une étude bâtimementaire et de sécurisation juridique du projet de pôle jeunesse sur le site de la CCAS de Pleaux. La Communauté de Communes souhaite étudier la faisabilité de l'implantation d'un nouveau pôle jeunesse au sein de trois bâtiments dits « Les Marguerites » situés sur le site de la CCAS de Pleaux.

Ce projet permettrait le développement :

- d'un accueil de loisirs ;
- de stages et formations (BAFA, activités culturelles, sportives ou de pleine nature) ;
- d'activités éducatives et d'animation ;
- de nouvelles capacités d'accueil adaptées aux besoins du territoire.

À cette fin, un cahier des charges a été élaboré afin de recruter un prestataire chargé de conduire cette étude.

Une consultation selon une procédure adaptée conformément aux dispositions du Code de la commande publique a été lancée.

1 offre reçue de groupement conjoint :

- EQUIPAGE / AMO : 22 400 € HT
 - CDC CONSEIL / BE FLUIDE ET THERMIQUE : 4 200 € HT
 - JORJ / AMO JURIDIQUE : 1 400 € HT
- ➔ TOTAL : 28 000 € HT

Le Conseil communautaire à l'unanimité, après en avoir délibéré :

DECIDE de retenir l'offre présentée par le groupement EQUIPAGE/CDC CONSEIL/JORJ pour un montant de 28 000 €HT relative au :

- diagnostic technique complet des bâtiments ;
- chiffrage et programmation des travaux ;
- Sécurisation juridique du Montage

CHARGE Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de de cette étude

ENFANCE/JEUNESSE

Renouvellement de la CTG : les prochaines étapes

Monsieur le Président souhaite rappeler à l'ensemble des maires l'importance de la Convention Territoriale Globale et les prochaines étapes auxquelles il convient de participer

Où en sommes-nous ?

→ En cours : évaluation de la CTG 2022–2026 et actualisation du diagnostic social du territoire.

Questionnaire aux mairies

→ Merci de compléter et retourner le questionnaire avant le **lundi 19 octobre**.

Temps fort partenaires & acteurs

→ **Lundi 2 novembre à 14h à Ally**

Un temps d'échanges pour partager les constats, besoins et perspectives du territoire.

Rencontre habitants & associations

→ **Jeudi 5 novembre à 18h à Bourcenac**

Merci de diffuser largement l'invitation et d'apposer l'affiche dans vos mairies pour mobiliser habitants et associations.

ENFANCE/JEUNESSE

➤ **Centre de loisirs – 1^{er} bilan été 2026 (du 6 juillet au 14 août)**

Sorties marquantes :

Équitation sur chaque site avec 111 enfants

Cantal Tour Sport à Rénac : 110 enfants

Rassemblement Anglards (visites de ferme) : 107 enfants

Été 2026 : 248 jeunes de 3 à 17 ans de 167 familles

Camp des ados : 20 enfants de 12 à 17 ans – Mèze (34) - 6 jours.

› Camp des jeunes : 27 enfants de 6 à 12 ans - château de Sédières à Clergoux (19) – 2 jours.

21 communes de la comcom / 27 = 197 jeunes
51 jeunes hors CCPS

Moyenne 2026:

**Centre Anglards de Salers
22,2 enfants/jour**

**Centre Pleaux
22,8 enfants/jour**

**Centre St Martin/St Cernin
26,2 enfants/jour**

Total de 16 552 heures sur tous les sites

Données financières :

- 24 Personnels (22 animateurs dont 7 stagiaires BAFA) + 2 permanents = 49 600 € Brut

Tarifs 2026 des repas :

7 € (=) en 2026 (MARPA)

5,08 € (+0,18 €) (EPHAD le bocage)

7 € (-1 €) (Chez Pedro)

Repas pour 5 768,84 € + refacturation cantinière Anglards de Salers

-> *prix moyen facturé par la CCPS 3,50 € (+1,30 €) et 3,80 € (+1,50 €) (coef 8)/enfant/repas*

- Coût du transport (peu de marge de manœuvre) : 14 035,20 €
- Animations : 3 413,36 €

- Courses : 932,28 €
- Mini camp : 482,76 €
- Camp ados : 3 564,12 €

Total dépenses : 78 000 €

Facturation familles : 26 907,50 €

Prestation Caf : 10 328,45 €

Total recettes : 37 235.95 €

ENFANCE/JEUNESSE

- Centre de loisirs – Tarifs

Habitants CCPS

Tranche	Quotient familial	½ journée	Journée	Journée + repas
1	QF ≤ 427 €	2,80 €	4,20 €	7,70 €
2	428 € ≤ QF ≤ 518 €	3,10 €	5,20 €	8,70 €
3	519 € ≤ QF ≤ 660 €	3,60 €	6,20 €	9,70 €
4	661 € ≤ QF ≤ 1 045 €	4,10 €	7,20 €	10,70 €
5	1 046 € ≤ QF ≤ 1 397 €	4,60 €	8,10 €	11,60 €
6	1 398 € ≤ QF ≤ 1 833 €	5,35 €	9,00 €	12,50 €
7	1 834 € ≤ QF ≤ 2 022 €	5,80 €	10,20 €	13,70 €
8	QF ≥ 2 023 €	6,60 €	11,20 €	15,00 €

Habitants Hors CCPS

Tranche	Quotient familial	½ journée	Journée	Journée + repas
1	QF ≤ 427 €	3,25 €	4,65 €	8,15 €
2	428 € ≤ QF ≤ 518 €	3,55 €	5,65 €	9,15 €
3	519 € ≤ QF ≤ 660 €	4,05 €	6,65 €	10,15 €
4	661 € ≤ QF ≤ 1 045 €	4,55 €	7,65 €	11,15 €
5	1 046 € ≤ QF ≤ 1 397 €	5,05 €	8,55 €	12,05 €
6	1 398 € ≤ QF ≤ 1 833 €	5,80 €	9,45 €	12,95 €
7	1 834 € ≤ QF ≤ 2 022 €	6,25 €	10,65 €	14,15 €
8	QF ≥ 2 023 €	7,05 €	11,65 €	15,45 €

Décisions 2025 pour 2026 :

Augmentation + 0,30 €

Différence de + 0,45 € hors comcom

Prix du repas : 3,50 €

3,80 € (coef 8)

Proposition 2026 pour 2027 :

Pas d'augmentation (vote prochain CC)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de ne pas augmenter les tarifs de l'accueil de loisirs pour 2027.

Monsieur le Président souhaite remercier Véronique VIZET et Loïc ROUSSEL pour leur implication dans ce service qui bénéficie d'un très bon soutien de la CAF et de la MSA pour lequel la signature d'une nouvelle convention CTG est indispensable.

La Commission service doit également pouvoir travailler sur ce dossier avec l'étude d'une semaine d'accueil en plus en août et une semaine entre Noël et le 1^{er} janvier, ainsi que sur le développement d'un service périscolaire.

Pour ce qui concerne la Petite Enfance, Monsieur le Président laisse la parole à Monsieur Bernard ANDRIEU pour la micro-crèche de Saint Martin Valmeroux.

Monsieur Bernard ANDRIEU expose que la micro-crèche est maintenant prête à accueillir les enfants à parti de lundi 19 octobre, il reste des mises en route à effectuer sur le chauffage mais tout se déroule parfaitement. Monsieur ANDRIEU invite l'ensemble des membres présents à venir à Saint Martin le vendredi 16 à 18H pour une soirée conviviale autour du fromage et du vin.

CALENDRIER

- Commission Economie / Tourisme : 14 octobre à 18h30 à Ste Eulalie
- CLECT : 27 octobre à 20h00 à St Chamant
- Réunion GEMAPI entente de la Maronne : 30 octobre à 10h00
- Ateliers CTG : 2 novembre à 14h à Ally, 5 novembre à 18h à Bourcenac
- Conseil communautaire : 30 novembre à 20h30

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H50